

La régularisation au Canada

Proposition de politique - Réseau pour les droits des migrant-e-s, juillet 2022

Régularisation et égalité

Il y a plus de 500 000 personnes, dont des familles, qui vivent au Canada sans permis d'immigration valide¹. Sans le statut de résident permanent, nous sommes incapables de faire valoir nos droits au travail ou d'accéder aux soins de santé de base, et nous sommes confronté-e-s à la discrimination et à l'exploitation en raison de la crainte bien fondée d'être déporté-e-s.

Les personnes sans statut font partie de communautés. Nous sommes voisins, camarades de classe, parents, conjoints, enfants, collègues et soignantes. Nous avons des logements précaires, vivons des abus au travail, connaissons la pauvreté et la peur. L'incertitude quant à l'avenir, le stress constant pour joindre les deux bouts et les risques de détention et d'expulsion ont un impact négatif sur notre santé. Vivre sans statut exige un niveau de résilience extraordinaire.

L'un des outils pour remédier à ce préjudice est la régularisation du statut. Obtenir un statut d'immigration sûr (le statut de résident permanent) est la principale préoccupation de la plupart des personnes sans papiers. Ce statut est considéré à juste titre comme le moyen le plus direct de vivre une vie digne et sûre. Une fois régularisée, une personne peut accéder aux mêmes droits que tout autre résident. C'est pourquoi les migrant-e-s et plus de 483 organisations appellent à la régularisation et à un statut d'immigration complet et permanent pour tou-te-s les résident-e-s, maintenant et à l'avenir.

Pourquoi la régularisation?

Le Premier ministre Trudeau a chargé le Ministre de l'Immigration de "poursuivre l'exploration de moyens de régulariser le statut des travailleurs sans papiers²". Cette demande a été faite après une campagne massive menée dans les 2 dernières années par les migrant-e-s en faveur d'un "statut pour tous et toutes". Il est clair que le gouvernement libéral a l'intention d'aller dans la bonne direction, maintenant ce qui est important est le type de programme de régularisation qui est présenté.

Si le programme de régularisation n'accorde qu'une résidence temporaire, tous les droits ne seront pas accessibles, le soulagement sera de courte durée et de nombreuses personnes risquent de redevenir sans papiers. Si des critères stricts sont appliqués, peu de personnes seront admissibles et d'autres seront plus exposées au risque de détention et d'expulsion.

D'autre part, la régularisation de toutes les personnes sans papiers réduit les inégalités et l'exclusion sociale, car les gens sont plus à même de participer à toutes les facettes

¹ Hershkowitz, M. G. Hudson, and H. Bauder. 2021. "Rescaling the Sanctuary City: Police and Non-Status Migrants in Ontario, Canada." *International Migration*. 59(1): 38-57

² Lettre de mandat du ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, 16 décembre 2021. <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat/2021/12/16/lettre-de-mandat-du-ministre-de-limmigration-des-refugies-et-de-la>

économiques, sociales et culturelles de la société dans laquelle nous vivons tous et toutes. Elle garantit que tous ceux et celles d'entre nous qui vivent ici ont les mêmes droits.

La régularisation de toutes les personnes sans statut augmentera les droits du travail et sera un élément de solution à la crise de la pénurie de main-d'œuvre. Les personnes sans papiers au Canada vivent et travaillent déjà ici, et si elles obtiennent le statut de résident permanent, elles pourront se déplacer librement pour occuper les emplois disponibles³.

La plupart des personnes sans statut paient des impôts via le paiement de leur loyer, de la taxe de vente harmonisée sur les achats et souvent de l'impôt sur le revenu. Leurs employeurs, dont beaucoup sont des entreprises très rentables, ne paient pas leur juste part par le biais des remises statutaires des employeurs. La régularisation de toutes les personnes sans statut augmenterait considérablement la base imposable au Canada et contribuerait à des programmes essentiels comme l'assurance-emploi, le RPC et l'indemnisation des travailleurs.

Une régularisation complète permettra également de créer une politique sociale plus efficace. Actuellement, il n'existe pas de statistiques fiables sur les personnes sans papiers au Canada. La création d'un programme de régularisation assurera l'intégration de ces travailleurs, travailleuses et de ces familles dans la vie de tous les jours, ce qui permettra de créer une politique sociale plus documentée et plus efficace.

Comment les gens deviennent-ils sans statut?

Les gens sont contraints de vivre sans papiers de plusieurs manières :

- Le système canadien de détermination du statut de réfugié exclut de manière arbitraire et injuste de nombreux demandeurs et demandeuses qui ne se voient pas accorder l'asile.
- Le Canada s'étant orienté vers un plus grand nombre de permis temporaires, notamment pour les études, le travail et les super-visas, plusieurs milliers de personnes finissent par ne plus pouvoir renouveler leurs permis. La plupart des migrant-e-s racisé-e-s à faible revenu n'ont pas accès au statut de résident permanent.
- Les conjoint-e-s, époux et épouses migrant-e-s de citoyens canadiens abusifs ou violents, souvent des femmes, deviennent sans papiers parce que leurs parrains promettent de soumettre les demandes, mais ne le font pas.
- De nombreuses personnes sont victimes d'avocat-e-s spécialisé-e-s en immigration peu scrupuleux et inefficaces, de consultant-e-s et d'agences de placement qui présentent de manière erronée les options d'immigration, et induisent les gens en erreur en les forçant à devenir finalement des sans-papiers.
- D'autres ne sont tout simplement pas en mesure de s'orienter dans la complexité du système d'immigration sans soutien, et ce soutien est difficile et coûteux à obtenir.

La régularisation est une stratégie efficace

³ Goldring, L. and P. Landolt. 2022. "From Illegalised Migrant Toward Permanent Resident: Assembling Precarious Legal Status Trajectories and Differential Inclusion in Canada." *Journal of Ethnic and Migration Studies*. 48(1): 33-52.

De 1960 à 2004, le Canada a eu un certain nombre de programmes de régularisation, dont le plus important fut le Programme de rectification de statut créé par le Premier ministre Pierre Trudeau au début des années 1970⁴. Deux programmes de régularisation, tous deux assez petits et exclusifs, ont été lancés pendant la COVID-19.

La régularisation fait partie de la politique d'immigration de l'Union Européenne. L'Irlande procède actuellement à la régularisation des personnes sans papiers. Entre 1996 et 2008, 24 des 27 États membres de l'UE ont mis en œuvre des programmes de régularisation, certains à plusieurs reprises. On estime que 5,5 à 6 millions de personnes ont été régularisées au cours de cette période⁵. Les programmes les plus importants ont été le programme italien de 2002, qui a régularisé 634 000 personnes, et le programme espagnol de 2005, qui a régularisé 578 375 personnes⁶.

Recommandations pour la régularisation

Nous avons besoin d'un plan de régularisation complet afin que toutes les personnes sans papiers puissent y avoir accès. Un programme plus petit ou excluant davantage de personnes ne permettra pas d'atteindre les gains potentiels décrits ci-dessus. La régularisation doit être considérée comme un plancher minimum de droits, car lorsqu'un groupe est exclu, l'économie globale en pâtit. Si la pandémie nous a appris quelque chose, c'est que tout le monde est connecté et que l'exclusion d'une personne ou d'un groupe de personnes de l'égalité des droits et des services est nuisible à l'ensemble.

Principes généraux

Développer un programme simple et large

- L'objectif du programme doit être la régularisation de toutes les personnes sans papiers résidant au Canada. Une personne sans statut, ou sans papiers, doit être définie comme toute personne se trouvant au Canada sans permis d'immigration valide.
- Si la résidence au Canada est définie, elle devrait être aussi simple que possible et inclure toutes les périodes au Canada, y compris avant d'être sans papiers, et elle devrait être aussi courte que possible. Une exigence de résidence ne devrait pas être supérieure à deux ans au Canada.
- Les personnes à charge, les conjoint-e-s et les membres de la famille doivent être inclus et un large éventail de documents doit être admissible pour prouver les relations familiales.
- Il devrait y avoir un traitement en première étape des permis de travail afin que les résident-e- sans statut puissent se préparer à normaliser leur vie pendant que les en attendant une décision finale. Les permis devraient être automatiquement renouvelés jusqu'à ce que la demande soit entièrement traitée.

⁴ Jean McDonald. Migrant Illegality, Nation-Building and the Politics of Regularization in Canada. *Refugee* Vol 26 Number 2.

⁵ Baldwin-Edwards, M. and A. Kraler. Eds. 2009. REGINE: Regularisations in Europe. Brussels: Pallas Publications.

⁶ Kraler, A. 2019. "Regularization of Irregular Migrants and Social Policies: Comparative Perspectives." *Journal of Immigrant and Refugee Studies* 17(1): 94-113, and Moffette, D. 2018. *Governing Irregular Migration: Bordering Culture, Labour and Security in Spain*. Vancouver: UBC Press.

- Les organisations de migrant-e-s et les organisations de défense des droits des migrant-e-s sont des partenaires cruciaux pour la réussite de la mise en œuvre du programme de régularisation. Une table de coordination permanente doit être établie avec le Réseau pour les droits des migrant-e-s afin que les personnes sans statut soient impliquées de la conception à la mise en œuvre et à l'évaluation.
- Le programme doit être permanent et disponible en permanence car les facteurs menant les gens à devenir sans papiers vont perdurer dans un avenir prévisible. Des changements doivent également être apportés à la politique d'immigration et d'asile afin de garantir à toute-s les migrant-es, y compris les travailleurs et travailleuses, les réfugié-e-s, les étudiant-e-s internationaux et autres, un statut de résident permanent afin que personne ne devienne sans papiers⁷.

Une procédure de demande claire et simple

- Les demandes doivent être simples, de sorte que les personnes sans papiers soient en mesure de faire leur demande elles-mêmes, en ligne via des appareils mobiles ou sur papier. Il devrait y avoir un large choix de documents acceptables pour établir l'identité et la résidence au Canada, et aucun d'eux ne devrait être obligatoire.
 - La demande ne doit dépendre de personne d'autre (par exemple, des lettres d'emploi ou des preuves de travail dans des professions ou des liens maritaux avec des citoyens et citoyennes canadiens). Cela permettra de réduire la dépendance à l'égard des employeurs et les risques de relations d'exploitation ou de violence. Les récents programmes pilotes exigeaient une preuve d'emploi antérieur dans des emplois spécifiques, ce qui a exclu de nombreuses personnes.
 - Les applications provenant de tierces parties, y compris celles des employeurs et des organismes de soutien, devraient être autorisées, mais elles ne devraient pas être obligatoires.
 - Si les candidatures soumises par des tierces parties - groupes, avocats ou consultants- ne sont pas acceptées, les demandeurs et demandeuses doivent avoir une seconde possibilité de mettre leur demande à jour afin d'atténuer l'effet des représentations inadéquates par des tiers qui exploitent les migrant-e-s.
 - Des ressources devraient être mises à la disposition des cliniques juridiques et des groupes communautaires pour aider les personnes sans papiers à accéder au programme.
 - Les décisions doivent être fondées sur des critères clairs et objectifs. Les motifs de refus doivent être documentés et argumentés.

Pas d'exclusion ni d'inadmissibilité

- Les personnes ne devraient pas être exclues sur la base de manquements passés à la loi sur l'immigration. Le fait d'être sans papiers crée les conditions de tels manquements.
- Les critères d'inadmissibilité doivent être suspendus. S'il existe des motifs d'inadmissibilité, il doit exister une procédure simple permettant aux demandeurs de contester leur exclusion pour ces motifs.

⁷ Voir la lettre d'octobre 2021 au Cabinet du Réseau pour les droits des migrant-e-s avec des propositions de changement initiales: <https://migrantrights.ca/wp-content/uploads/2021/10/Letter-to-Cabinet-Migrant-Rights-NetworkOctober-2021.pdf>. Des propositions plus spécifiques peuvent être fournies.

Pas de détention ni de déportations

- Il doit y avoir une interdiction des détentions et des expulsions pendant toute la durée du programme de régularisation ; sans cela, le programme de régularisation échouera car les personnes sans papiers ne présenteront pas de demande.
- Personne ne devrait être expulsé si sa demande est rejetée.

Une stratégie de communication exhaustive

- Le programme de régularisation doit être annoncé au moins 6 mois à l'avance pour permettre la diffusion de l'information aux personnes sans papiers plus isolées. La liste complète des documents requis et un modèle de demande doivent être fournis à ce stade afin que les migrant-e-s soient en mesure de se préparer.
- Les informations doivent être fournies dans les principales langues parlées par les personnes sans papiers.
- Un contenu adapté aux médias sociaux dans une variété de langues et de médiums doit être créé pour aider à annoncer le programme.
 - Une communication claire doit être faite en temps opportun aux organisations de la société civile, y compris le Réseau pour les droits des migrant-e-s, qui ont des liens étroits avec les personnes sans papiers.

Le Secrétariat du Réseau pour les droits des migrant-e-s

info@migrantrights.ca

720 avenue Spadina, bureau 223

Toronto, Ontario,

M5S 2T9

www.MigrantRights.ca

Le Réseau pour les droits des migrant-e-s est la plus grande coalition dirigée par des migrant-e-s au Canada. Elle compte 43 organisations membres dans 8 provinces et regroupe des milliers de travailleurs et travailleuses migrant-e-s, d'étudiant-e-s, de réfugié-e-s, de familles et de personnes sans statut.